

2243. Vous connaissiez l'acte du service civil?—Je n'en sais trop rien. Je suppose que je le connaissais. Je ne pensais pas qu'il y eût réellement rien de mal, en cela. Je ne me gênais nullement de dire à ceux qui avaient droit de me le demander, que je faisais cet ouvrage. Tous savaient que j'étais disposé à faire de l'ouvrage en dehors de mes heures de bureau, sans salaire supplémentaire, comme je l'ai fait depuis, mais ils savaient aussi sans doute, que je ne travaillais pas ainsi assidûment, de soir en soir, par zèle simplement.

2244. Connaissiez-vous cette clause de la loi?—Je la connais parfaitement aujourd'hui; je ne sais si je la connaissais alors. Mais l'eussè-je même connue, je ne sais si je n'aurais pas agi de la même façon, vu ma manière de l'interpréter.

2245. N'était-il pas de votre devoir d'étudier l'Acte du service civil?—Je pense que l'Acte n'a été mis à exécution que dans l'automne de 1882?

2246. Depuis ce temps, vous avez voyagé dans le Nord-Ouest?—Oui, monsieur.

2247. Quels devoirs spéciaux remplissiez vous là?—J'ai d'abord été secrétaire de la commission des Métis au Nord-Ouest, mais en 1887, je suis devenu membre de la commission.

2248. Retiriez-vous en même temps un salaire comme employé dans une administration et comme commissaire?—Non. Je n'ai retiré que ma paie d'employé avec les dépenses de voyage ordinairement accordées, \$3.50 par jour. D'abord j'ai eu \$5.00 par jour pour ces dépenses; mais plus tard, elles ont été réduites à \$3.50. Je suis parti lorsque cette allocation était de \$5, et un arrêté spécial du conseil a été passé m'accordant \$5, parce qu'il avait été convenu, à mon départ, que je recevrais \$5.

2249. Avez-vous retiré autre chose que votre allocation pour ces services?—En 1887, après cette mission, le parlement a voté \$500 pour mes services. Cette somme est inscrite au budget.

Par M. Davidson :

2250. Avez-vous retiré quelque salaire supplémentaire avant la passation de l'Acte du service civil?—J'ai commencé ce travail en dehors des heures de bureau dans l'automne de 1882. Je ne crois pas en avoir fait avant cela. L'Acte a été mis à exécution à peu près vers le même temps.

Par M. Taylor :

2251. Depuis combien de temps faites-vous partie du service civil?—Depuis 1878.

2252. Vous avez rendu des services pour le montant des comptes présentés au nom de votre frère?—J'ai fait cet ouvrage extraordinaire. Pendant les jours, bien entendu, je n'ai fait aucun ouvrage semblable qui m'ait été payé plus tard.

2253. Je veux parler de l'index que vous avez fait, et pour lequel des comptes ont été présentés au nom de votre frère?—Je l'ai fait, et je ne ferais pas le même ouvrage pour le double de l'argent que j'ai reçu.

2254. Le gouvernement a reçu la valeur de cet argent?—Je ne voudrais pas, si le comité le permettait, refaire cet ouvrage pour le double du prix qu'on me l'a payé.

Par M. Coatsworth :

2255. Vous êtes entré au service en 1878?—Oui.

2256. A quelle date?—J'ai commencé à travailler comme surnuméraire en mars 1878, je crois. J'ai fait quelque ouvrage pour le ministère des Travaux Publics avant cela. Permettez-moi de vous dire que cet ouvrage (l'index) ne pouvait pas être fait hors des bâties, et que j'étais, je crois, le seul employé en état de le faire. J'étais alors l'aide de M. Henry, et je ne pense pas qu'aucune personne, à moins d'être au fait de la correspondance, pût faire ce travail.

Par M. Mulock :

2257. Avez-vous reçu ordre de le faire?—J'ai demandé à le faire. J'ai fait voir la nécessité de cet ouvrage, et ces livres sont d'un usage continuels aujourd'hui dans le bureau. Il faut y recourir pour savoir si, sur aucun sujet, il y a eu quelque correspondance antérieure. Le sous-ministre savait que je faisais l'ouvrage, et il a été certifié par la personne placée à la tête de cette division du ministère.